



Mairie de Châteaudouble
1, place de la Fontaine
26120 CHÂTEAUDOUBLE

Réhabilitation de la salle des fêtes 26120 CHÂTEAUDOUBLE



C.C.T.P.

(Cahier des Clauses Techniques Particulières)
Lot N°04 MENUISERIES BOIS - MOBILIER

ARCHITECTE

F. RAMADIER - Architecte DPLG
12 place Jean Jaurès 26250 LIVRON SUR DROME
Tel : 04.75.61.47.22 Fax : 04.75.85.54.47
Email : architecte@fabienramadier.com

ECONOMISTE

DICOBAT - Economiste
ZA La Maladière, Pôle 2000 Nord 07130 ST PERAY
Tel : 04.75.74.70.70 Fax : 04.75.74.70.71
Email : economiste@dicobat.fr

B.E.T STRUCTURE

BET MATHIEU
3, Impasse des Fontaines ZI- Les Fontaines 26120 CHABEUIL
Tel : 04.75.43.30.31 Fax : 04.75.42.07.39
Email : contact@bureaumathieu.fr

B.E.T FLUIDES

SAS ADUNO
33, Chemin du Pêcher 26200 MONTELMAR
Tel : 04 75 04 60 81
Email : contact@aduno.fr

B.E.T GEOTECHNIQUE

SIC INFRA
735 Allée du Vivarais 26300 BOURG DE PEAGE
Tel : 04 75 47 19 32 Fax : 04.75.02.82.46
Email : sicinfra@gmail.com

BET ACOUSTIQUE

ORFEA Acoustique - S. Faucheux
28 rue Paul Henri Spaak 26000 VALENCE
Tel : 04 75 25 50 18
Email : simon.faucheux@orfea-acoustique.com

BUREAU DE CONTROLE

QUALICONSULT - CT
85 allée du Merle 26500 BOURG LES VALENCE
Tel : 04.75.82.12.11 Fax : 04.75.43.74.44
Email : valence.qcs@qualiconsult.fr

COORDONNATEUR SPS

Sarl ATTEST
Quartier St Ferreol 26400 CREST
Tel : 09 60 08 84 29 Fax : 04 75 25 67 27
Email : contact@attest-expertise.fr



Sommaire

1 GENERALITES MENUISERIES EXTERIEURES	3
2 MENUISERIE EXTERIEURES BOIS	4
3 GENERALITES MENUISERIE INTERIEURE	9
4 DESCRIPTION GENERALE DES PORTES INT.	11
5 PORTES INTERIEURES	14
6 BAIES LIBRES-POTEAUX-LISSES	17
7 PLACARDS	17
8 TRAPPES - FACADES GT Etc	18
9 MONTANTS - PLINTHES - COUVRE-JOINTS ETC	19
10 TABLETTES - CAISSONS - HABILLAGES DIVERS	20
11 EQUIPEMENTS	21
12 GENERALITES SUR LE MOBILIER	21
13 DESCRIPTION GENERALE DU MOBILIER	22
14 MOBILIER	24
15 NOMENCLATURE DE LA SIGNALETIQUE	25



1 GENERALITES MENUISERIES EXTERIEURES

1.1 SUJETIONS GENERALES

1.1.1 Objet

- Le présent C.C.T.P. a pour objet de définir les travaux nécessaires à la Réhabilitation de la salle des fêtes à CHÂTEAUDOUBLE (26120) pour la Mairie de Châteaudouble.

1.1.2 Etendue de la prestation

- La prestation due par l'attributaire comprend toutes les sujétions de fourniture, de mise en place, de scellements, de fixations, d'aménagements de prises, de calfeutrements, d'étanchéités, de protections, de ferrages, d'impressions, de nettoyages définitifs, de mises en service, etc... et toutes autres sujétions nécessaires pour assurer une exécution conforme aux règles de l'art, une finition irréprochable avec le meilleur fonctionnement.

- En cas de retard dans la pose des menuiseries extérieures, l'entreprise devra réaliser à ses frais la fermeture provisoire des baies pour assurer l'étanchéité à l'air, à l'eau et la sécurité anti-intrusion.

1.1.3 Documents techniques

- Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux documents cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché ainsi qu'aux normes NF, NF-DTU et NF EN systématiquement applicables au présent marché. Ces documents et normes ne sont donc pas rappelés dans le descriptif.

- Lorsque des références figurent, elles sont destinées à attirer l'attention de l'Entrepreneur :

- . sur un document de parution récente qui aurait pu échapper à sa sagacité,
- . sur un détail technique particulier, pour lequel le descripteur n'a pas voulu recopier intégralement un texte figurant dans des documents réputés connus de l'entreprise,
- . sur une norme NF, NF-DTU ou NF EN dont l'application n'est pas imposée dans le présent marché.

1.2 DETAILS D'EXECUTION

1.2.1 Coordonnées des ouvrages et détails d'atelier

- Dans le cadre de sa mission, le Maître d'Œuvre a déterminé les coordonnées techniques et réalisé les plans des ouvrages.

- Le titulaire du marché devra soumettre à l'agrément du Maître d'Œuvre et du Bureau de Contrôle, ses propres détails de fabrication établis à grande échelle, compris toute mise au point avec les cotraitants.

- En règle générale, les détails de fabrication ferrage compris, seront adaptés pour que les menuiseries puissent remplir leur objet avec les meilleures conditions d'exploitation, notamment en ce qui concerne :

- . Les sections des composants, leurs profils,
- . La résistance aux intempéries et aux vents,
- . La fixation des ouvrages par tous moyens,
- . Les sujétions d'étanchéité à l'air et à l'eau,
- . Les caractéristiques du ferrage,
- . L'adaptation au gros œuvre et aux ouvrages adjacents (doublage, appuis seuils Etc...).
- . La réglementation sur la sécurité dans les locaux recevant le public.
- . L'adaptation pour l'isolation par l'intérieur.
- . Le calcul du coefficient global U_w (menuiserie + vitrage)

- Il est précisé que les déformations ne devront pas être supérieures à 1/500ème de la hauteur.

- Adaptation des traverses hautes des dormants et des ouvrants pour caissons, store, pour retombées des faux plafonds, pose des entrées d'air etc ...

1.3 CONNAISSANCES DES LIEUX

1.3.1 Connaissance des lieux et contraintes

- Préalablement à la remise de leur offre les entreprises devront avoir visité les lieux afin de prendre connaissances des diverses sujétions et précautions liées à la réalisation de ses travaux et avoir, si il le jugeait utile, sollicité le Maître d'Œuvre, pour tous renseignements complémentaires.



...Suite de "1.3 1 Connaissance des lieux et contraintes..."

- Il est donc réputé avoir pu apprécier l'ensemble des contraintes liées aux travaux, et en avoir tenu compte lors de la remise de son offre.

2 MENUISERIE EXTERIEURES BOIS

2.1 SUJETION SUR LE VITRAGE

2.1 1 Sur la vitrerie

- **La fourniture et la pose du vitrage est à la charge du présent lot.**
- Le type de vitrage mis en œuvre devra bénéficier d'un Avis Technique et d'une Garantie Décennale.
- Tous les volumes vitrés seront équipés de vitrages décrits dans la nomenclature des menuiseries extérieures et suivant descriptions particulières des menuiseries.
- Vitrage feuilleté suivant normes en vigueur (en dessous de 1 m de hauteur à partir du niveau fini intérieur,...).
- L'attributaire devra veiller à ce que la pose des verres n'entraîne pas de déformations sur les parties ouvrantes.
- Toutes les feuillures seront autodrainantes du fait de l'emploi de vitrage isolant.
- Réserve de feuillures appropriées à l'épaisseur du vitrage. Toutes les parclozes seront prévues vissées avec visserie inox.
- Pour toutes les menuiseries équipées de vitrage retard à l'effraction les feuillures et parclozes seront réalisées pour obtenir les mêmes performances que le vitrage.
- Calage au moyen de cales PVC imputrescibles.
- Etanchéité du type mixte avec garniture secondaire par bande préformée.
- Détail d'étanchéité du vitrage et de la feuillure drainante à soumettre au Maître d'Œuvre et au Bureau de Contrôle.
- **La nature et les épaisseurs des vitrages indiquées dans le présent CCTP sont des épaisseurs minimales, l'entreprise devra éventuellement les augmenter pour garantir les performances acoustiques et thermiques exigées.**
- **Les vitrages situés à moins de 1.00m du sol fini doivent être en vitrage de sécurité.**

2.2 ETANCHEITE

2.2 1 Etanchéité des menuiseries posées en applique extérieur

- Fourniture et pose d'une membrane Duo couplée à une mousse polyuréthane Illmod 600 de chez Illbruck ou équivalent.

2.2 2 Etanchéité à l'air et à l'eau

- Cette étanchéité sera réalisée au moyen de joints néoprène brevétés en feuillure.
- Cette étanchéité sera renforcée par le système retenu de fermeture qui sera à double feuillure avec chambre de décompression.
- **L'enlèvement de la protection des joints néoprène sera effectué par le Menuisier après peinture.**
- Le plus grand soin sera apporté à la réalisation des ouvrages du lot quant à leur étanchéité à l'eau, à l'air.
- La responsabilité de l'étanchéité entre menuiserie et maçonnerie ou autres ouvrages, incombe exclusivement à l'Entrepreneur du présent lot.
- L'entrepreneur devra donc prévoir et réaliser ses ouvrages en tenant compte de ces impératifs d'étanchéité, notamment aux vents violents, aux pluies fouettantes, etc.
- Dans certains cas, en fonction de la position de la menuiserie (orientation, hauteur du bâtiment, site exposé, etc.), l'entrepreneur aura à prévoir tous les dispositifs d'étanchéité complémentaires.
- Dans le cas où des infiltrations seraient constatées, l'entrepreneur devra prévoir tous travaux nécessaires, tels que : fournitures et mise en place de joints complémentaires en matière plastique ou caoutchouc, calfeutrements en produits pâteux, etc., nécessaires pour obtenir une étanchéité absolue.
- L'étanchéité entre la menuiserie et la structure sera assurée par un joint COMPRIBAND + joint au mastic élastomère permettant d'assurer la garantie décennale.
- Les profils de calfeutrement seront réalisés en E.P.D.M. (Ethylène Propylène - Diène - Monomère) conforme à la norme AFNOR 85-301 et 85-302.



...Suite de "2.2.2 Etanchéité à l'air et à l'eau..."

- En feuillure, prévoir des profilés Néoprène embrevés, en complément d'étanchéité.
- L'usage du polyuréthane expansif en bombe est prohibé pour assurer l'étanchéité des menuiseries.

2.2.3 Classement AEV

- La menuiserie devra répondre aux prescriptions des Cahiers du C.S.T.B. 698 et 1243 et aux recommandations de L'U.E.A.T.C pour une étanchéité à l'air et à l'eau permettant d'obtenir un classement ci-après :
 - . à l'air : A*2 . à l'eau : E*4
 - . au vent : V*A2

2.3 MISE EN OEUVRE-ESSAIS

2.3.1 Mise en oeuvre - fixations

- Toutes sujétions de mise en oeuvre et d'adaptation à l'adjacent.
- Exceptionnellement, si des prises avec scellement sont nécessaire, ces ouvrages sont à la charge du présent lot, y compris les raccords.
- Pour la pose contre maçonnerie, fixation au moyen de pattes avec chevilles à serrage progressif, à raison d'une patte tous les 0,50 maxi.
- Prévoir toutes les fourrures, surlargeurs et surépaisseurs pour s'adapter à l'adjacent.
- Arasement adapté contre plafond, avec éventuellement joint en creux et garnissage.
- Couvre joints périphériques de finition.
- Au niveau des habillages intérieurs, prévoir les adaptations et fourrures nécessaires pour recevoir les pénétrations de cloisons.
- Couvre joints ou joints en creux avec fourrure.
- Sont incluses dans les prix et à la charge du présent lot, toutes les sujétions relatives aux retouches après le passage des divers corps d'état (revêtement de sols, vitrerie, peinture...).

2.3.2 Essais et tests à la charge de l'entreprise

- L'entrepreneur est tenu de réaliser tous les essais qui pourront lui être demandés, suivant les directives du Bureau de Contrôle :
 - . Essais de résistance mécanique des panneaux vitrés,
 - . Essais de contrôle d'épaisseur,
- Il en est de même pour la remise en ordre des prestations qui ne répondraient pas aux impératifs du présent document.
- Un test Air - Eau - Vent sera réalisé sur une menuiserie prise au hasard sur le chantier pour valider les exigences de performances demandées. Ce test sera effectué dans un laboratoire d'essai accrédité « COFRAC essai » et notifié par le Ministère type CERIBOIS à Valence, suivant les normes Européennes en vigueur.
- Tous les frais occasionnés par ces essais sont à la charge de l'entreprise du présent lot.

2.4 PROTECTION

2.4.1 Protection des ouvrages métalliques

- Ouvrages métalliques, ferrage, fixations Etc...
- . Obligatoirement galvanisés suivant la Norme A 91 121, ou métallisés suivant la Norme A 91 201 avec couche primaire adaptée.

2.4.2 Protection des ouvrages aluminium

- Traités par oxydation anodique suivant Norme 91 450
- 15/20 microns mini
- teinte naturelle en règle générale.

2.4.3 Protection des bois

- Tous les ouvrages en bois inclus dans le présent lot, à l'exception des portes isoplanes, des bois agglomérés, des contreplaqués, seront traités en usine à l'aide d'un liquide fongicide, insecticide, anticryptogamique, agréé C.T.B. par trempage



...Suite de "2.4 3 Protection des bois..."

- Traitement y compris dégraissage minéral des essences exotiques.
- Les contreplaqués seront de nature appropriée à l'extérieur, C.T.B.X. avec traitement adapté.
- Tous les ouvrages bois recevront une couche d'impression par le Peintre avant la pose.
- Application du Décret N° 2006-591 du 23 mai 2006 :
 - . protection des bâtiments contre les termites et autres insectes xylophages (modification du code de la construction et de l'habitation).
 - Certificat normalisé à fournir.

2.4 4 Peinture en usine à la charge du présent lot

- L'ensemble des bois doivent répondre aux exigences de la Norme NFP 23.305 de Décembre 2014.
- Les bois employés seront en bois dur d'une densité de 600kg/m³ (essence à préciser par l'entreprise dans le mémoire technique) pour une humidité des bois comprise entre 13 et 18% maximum.
- **Tous les bois durs seront issus de forêts certifiées PEFC ou inscrites dans un programme de gestion durable agréée.** A cet effet les entreprises auront l'obligation de fournir au Maître d'Œuvre les certificats d'achat des bois utilisés .
- **Toutes les menuiseries extérieures seront livrées et posées avec peinture définitive opaque en phase aqueuse en usine à la charge du présent lot.**

- L'entreprise devra fournir une garantie par contrat d'assurance pour une durabilité fonctionnelle de 10 ans Procédé NABOCCO ou équivalent

- Tous travaux préparatoires et sujétion de mise en œuvre conformément à la Norme NF P 74.201.1.
- Teinte au choix du Maître d'Œuvre
- Tous les éléments seront livrés et posés avec peinture de finition réalisée en usine , à savoir :
 - .Traitement IFH + anti-termites
 - .Travaux préparatoires et peinture de finition opaque couleur à choisir dans la gamme 16 couleurs avec garantie 10 ans
 - . Retouches éventuelles sur place avec la même garantie

2.4 5 Nettoyage

- En fin de travaux, avant réception, procéder au nettoyage et à la mise en service de l'ensemble des menuiseries.

2.4 6 Visserie

- Entièrement réalisée en acier inoxydable 18/10 ou en laiton chromé.

2.5 DESCRIPTION DES MENUISERIES

2.5 1 Menuiseries

- L'ensemble des bois doivent répondre aux exigences de la Norme NFP 23.305 de Décembre 2014.
- Les bois employés seront en bois dur d'une densité de 600kg/m³ (essence à préciser par l'entreprise dans le mémoire technique) pour une humidité des bois comprise entre 13 et 18% maximum.
- **Tous les bois durs seront issus de forêts certifiées PEFC ou inscrites dans un programme de gestion durable agréée.** A cet effet les entreprises auront l'obligation de fournir au Maître d'Œuvre les certificats d'achat des bois utilisés.
- Cadre dormant ou éléments fixes, traverses hautes, intermédiaires, montants etc... de 60 mm d'ép. mini
- Ouvrants de 58 mm d'épaisseur mini et à adapter en fonction des épaisseurs des vitrages.
- Afin d'obtenir une uniformité dans les ouvrants, l'entreprise devra jouer sur les épaisseurs des dormants.
- Couvre-joints périphériques,
- Revers d'eau sur toutes les traverses d'impôtes ou intermédiaires.
- Pièces d'appui en bois avec rejingot pour tous les ensembles avec allège.
- Fournitures d'isolation côté intérieur.
- Seuil en aluminium anodisé, teinte naturelle, pour tous les ensembles menuisés, y compris au droit des portes.
- Ouvrants et éléments fixes avec feuillures pour recevoir soit les vitrages soit les parties pleines.



2.5 2 Ouvrant

- Même bois que les dormants.
- Sections minimales de : 58 mm épaisseur x 65 mm de large à adapter en fonction des épaisseurs des vitrages
- Rejet d'eau en parties basses.

2.5 3 Feuillures et parcloses

- Feuillures et baguettes à verre à visser avec vis inox.
- Feuillures auto drainantes.
- Sections adaptées permettant de recevoir les différents type de vitrages et garantir la protection des biens en cas de vitrage de sécurité et de retard à l'effraction.

2.5 4 Complément de description

- Pour chaque type de menuiseries, des descriptions complémentaires seront éventuellement données dans la nomenclature des menuiseries.

2.5 5 Pose des entrées d'air (chiffrée avec menuiseries)

- L'entreprise du présent lot devra prévoir la pose de bouches d'entrée d'air auto-réglable suivant localisation donnée par le Chauffagiste.
- Ces entrées d'air seront fournies par l'entreprise du lot CHAUFFAGE-VMC.

2.5 6 Etanchéité à l'air

- Assurer l'étanchéité à l'air par :
 - . Pose d'un joint mousse pré-comprimée imprégnée de résines synthétiques de Classe 1. Il doit être relevé latéralement sur les tableaux et mis en œuvre sur toute la périphérie du bâti dormant de la menuiserie, y compris contre le coffre de volet roulant et la menuiserie et contre le coffre de VR et la maçonnerie.
 - . Pose de cales d'assises d'une épaisseur minimales de 5 mm permettant de réserver l'épaisseur de décompression du joint mousse et garantir son étanchéité,
 - . Pose d'une membrane flexible non-tissée munie d'une bande auto-adhésive à coller sur le dormant de la menuiserie et d'une surface non-tissée à raccorder sur la maçonnerie à l'aide d'une colle plasto-élastique ou d'une grille polyester à raccorder sur la maçonnerie à l'aide d'un mortier colle.
- La membrane doit être posée sans tension et les supports doivent être propres, secs et dépoussiérés,
- . Calfeutrement du vide entre le coffre de volet roulant et la sous face du linteau à l'aide d'une bande de matériau isolant de type laine minérale ou par injection d'une mousse de polyuréthane sans HCFC ou d'une mousse expansive mono-composante.

2.5 7 Performance acoustique des menuiseries extérieures

- Suivant la notice acoustique, les menuiseries extérieures avec leur vitrage et parties pleines devront avoir une performance **Rw + Ctr de 30dB**- Les menuiseries devront être correctement réglées pour permettre une bonne compression du joint périphérique et permettre une parfaite étanchéité à l'air ;
- Aucune percée, autre que celles prévues en usine et ne détériorant pas la performance acoustique, ne devra être réalisée dans la menuiserie.

2.5 8 Performance thermique des menuiseries extérieures

- Les menuiseries extérieures avec leur vitrage et parties pleines devront répondre aux performances demandées dans l'étude thermique. :
 - . **Ug < ou = 1.10W/m².K**
 - . **Facteurs solaires Uw_sp ou Uw_ap réel de la baie, transmission lumineuse TI suivant calcul thermique.**- A cet effet l'entreprise devra fournir une attestation certifiant le résultat . Cette attestation peut être fournie par le BET CERIBOIS ou techniquement équivalent.



2.6 ADAPTATIONS DES MENUISERIES

2.6.1 Adaptations diverses

- Prévoir toutes les adaptations nécessaires :
 - . Surépaisseur des dormant pour permettre l'habillage des tableaux et voussures en bardage avec isolation suivant détail de principe de l'architecte
 - . Seuil de porte adapté pour permettre l'accès handicapé.

2.6.2 Adaptation pour l'isolation thermique

- Prévoir toutes les adaptations nécessaires :
 - . Fourrure bois de 35 mm ép. et profondeur adaptée, pour s'adapter à la structure,
 - . Surlargeur des pièces d'appui.
 - . Garniture isolante en feullure et complément d'étanchéité.
 - . Adaptation des feullures au verre isolant.

2.7 NOMECLATURE DES MENUISERIES EXTERIEURES AVEC FINITION TYPE NABOCCO

- Avant toutes fabrications, l'entreprise devra prendre les mesures exactes sur place et mettre au point les détails d'exécution avec l'Architecte, et ceci avant la fin de la période de préparation.
- Abréviations :
 - . OF : Ouvrant à la Française . OS : Ouvrant à Soufflet. OB : Oscillo battant.
 - . COU : Coulissant
 - . Fi : Fixe
- Se référer à la nomenclature des menuiseries pour les dimensions des volumes, types d'ouvrants et nature des vitrages.
- Ensembles complets comprenant :
 - . ferrages, garnitures, quincaillerie, fourrures d'isolation intérieures, couvre-joints, sujétions diverses de réalisation et de pose suivant les généralités, entrées d'air, parties pleines, Etc renforts par potelets porteurs pour les grands ensembles, .
 - le vitrage est à la charge du présent lot et est inclus dans le prix de la menuiserie.
 - Toutes sujétions de mise en oeuvre suivant détails de principe de l'architecte.
 - L'entreprise devra garantir la continuité de l'isolement thermique, acoustique, de sécurité et ainsi que l'étanchéité à l'eau et à l'air.
- **Toutes les menuiseries extérieures du présent chapitre seront livrées et posées avec peinture définitive opaque en phase aqueuse en usine à la charge du présent lot.**
- **L'entreprise devra fournir une garantie par contrat d'assurance pour une durabilité fonctionnelle de 10 ans**
- Se référer à la nomenclature des menuiseries pour les dimensions des volumes, types d'ouvrants et nature des vitrages.
- Les performances thermiques des menuiseries à savoir, le factures solaires et les coefficients de transmission lumineuses des vitrages seront conformes à l'étude thermique de SAS ADUNO
- **Compris bavette d'habillage d'appui maçonné en aluminium laqué.**

2.7.1 F1: 1.60x1.28, Coulissant à 2 Vantaux, 30dB (Rw+Ctr). Uw 1.40 W/(m²·K)
- Vitrage isolant

2.7.2 F2: 0.50x0.80, OF, 30dB (Rw+Ctr). Uw 1.40 W/(m²·K)
- Vitrage isolant

▣ **Localisation :**

•• :

RDC WC PMR



3 GENERALITES MENUISERIE INTERIEURE

3.1 SUJETIONS GENERALES

3.1 1 Objet

- Le présent C.C.T.P. a pour objet de définir les travaux nécessaires à la Réhabilitation de la salle des fêtes à CHÂTEAUDOUBLE (26120) pour la Mairie de Châteaudouble.

3.1 2 Documents techniques

- Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux documents cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché ainsi qu'aux normes NF, NF-DTU et NF EN systématiquement applicables au présent marché. Ces documents et normes ne sont donc pas rappelés dans le descriptif.
- Lorsque des références figurent, elles sont destinées à attirer l'attention de l'Entrepreneur :
 - . sur un document de parution récente qui aurait pu échapper à sa sagacité,
 - . sur un détail technique particulier, pour lequel le descripteur n'a pas voulu recopier intégralement un texte figurant dans des documents réputés connus de l'entreprise,
 - . sur une norme NF, NF-DTU ou NF EN dont l'application n'est pas imposée dans le présent marché.

3.1 3 Sur les bois

- L'ensemble des bois doivent répondre aux exigences des Normes NFP 23.305 et NFB 53.510.
- Les bois employés seront en bois dur d'une densité de 600 kg/m³ pour une humidité des bois comprise entre 13 et 18% maximum.
- **Tous les bois durs seront issus de forêts certifiées PEFC ou inscrites dans un programme de gestion durable agréé. A cet effet les entreprises auront l'obligation de fournir au Maître d'Œuvre les certificats d'achat des bois utilisés**
- Bois du pays suivant CCTP, parfaitement sec, conforme aux Normes et de provenance agréée.
- Contreplaqué et portes isoplanes pourvus du label C.T.B.

3.1 4 Détail de fabrication des ouvrages

- Les détails de fabrication établis sous l'entière responsabilité de l'entreprise seront soumis à l'agrément préalable de l'Architecte et du Bureau de Contrôle.
- Les plans de réservations et d'aménagement seront transmis aux divers intervenants après accord du Maître d'Œuvre. En particulier, le Menuisier devra préciser aux titulaires des lots GROS OEUVRE et DOUBLAGE-CLOISONS les coordonnées de ses réservations : dimensions de passage, feuillures, prises, ancrages, etc..

3.1 5 Documents à fournir pendant la période de préparation de chantier

- L'entreprise devra remettre un dossier complet en début de chaque phase (30 jours à partir du début de période de préparation), au Maître d'Œuvre et au bureau de contrôle pour approbation.
- Avis techniques, PV classement, PV conformité, PV feu.
- Documentations techniques détaillées de l'ensemble des constituants des ouvrages, profils, joints, quincailleries, visseries et assemblages, vitrages, etc. repérées,
- Mise à jour des plans de détails,
- Plans détaillés des ouvrages repérés,
- Plans de réservations, appuis, seuils etc.
- Notes de calculs des sections, repérées
- Echantillons laquages,
- Prototypes.

3.1 6 Sur la mise en oeuvre

- Tracé de tous les ouvrages.
- Implantation par tous moyens appropriés, pattes, équerres, chevilles extensibles, scellements, calage de toute nature.
- Toutes retouches après le passage des divers corps d'état.



3.1 7 Sur les dimensions nominales

- Les dimensions précisées dans les pièces écrites et graphiques ne sont qu'approximatives, elles seront mises au point avec les différents intervenants en fonction des détails d'atelier.
- Les portes sont en général désignées par la largeur nominale de l'élément ouvrant (0,83 ou 0.93), sauf mention contraire les portes sont prévues en 2,04 m de hauteur.

3.1 8 Protection primaire des bois

- Tous les ouvrages en bois inclus dans le présent lot, à l'exception des portes isoplans, des bois agglomérés, des contreplaqués, seront traités en usine à l'aide d'un liquide fongicide, insecticide, anticryptogamique, agréé C.T.B. par trempage
- Traitement y compris dégraissage minéral des essences exotiques.
- Les contreplaqués seront de nature appropriée à l'extérieur, C.T.B.X. avec traitement adapté.
- Tous les ouvrages bois recevront une couche d'impression par le Peintre avant la pose.
- Application du Décret N° 2006-591 du 23 mai 2006 :
 - . protection des bâtiments contre les termites et autres insectes xylophage (modification du code de la construction et de l'habitation).
 - Certificat normalisé à fournir.

3.1 9 Protection des ouvrages métalliques

Tous ces ouvrages seront obligatoirement traités contre l'oxydation : Décapage, nettoyage et application en usine d'une couche d'anti rouille sans plomb + apprêt.

3.1 10 Protection des ouvrages de quincaillerie et de ferrages

Obligatoirement métallisés comme indiqué ci-dessus, ou revêtus de laque cuite au four.

3.1 11 Oxydation anodique des ouvrages en aluminium

- Toutes les parties visibles des ouvrages en aluminium seront traitées par oxydation anodique, teinte naturelle suivant norme A 91.450, classe d'épaisseur 20 microns.
- Protection par film polyane, nettoyage en fin de travaux.

3.1 12 Visserie

- Sur ouvrages en aluminium ou en bois apparent, visserie acier inox 18/10é.
- Celle incorporée dans les ouvrages peints, obligatoirement métallisée ou cadmiée.

3.1 13 Sur les règles de sécurité

Le sens d'ouverture des portes, leur condamnation éventuelle, le degré de résistance au feu, la nature des parties vitrées, etc. devront être strictement conformes à la réglementation sur la sécurité. Les concurrents sont tenus de compléter éventuellement les prescriptions du présent CCTP à cet endroit.

3.1 14 Vitrage

- L'ensemble des vitrages se trouvant dans les menuiseries bois du présent CCTP est à la charge du présent lot.
- Pour les portes Coupe-Feu et Pare-Flammes, le vitrage fait partie également de la prestation du présent lot.

3.1 15 Finitions

- Avant réception, le titulaire du présent lot devra assurer la mise en service de ses ouvrages, comprenant notamment :
 - . Jeu, retouches, révision de tous les ouvrages de quincaillerie.
 - . Recoupe éventuelle de portes pour assurer l'inter ventilation suivant les directives du B.E.T.
 - . Graissage.
 - . Nettoyage.
 - . Etc.

3.1 16 Protection des ouvrages

L'entreprise aura à sa charge :

- De protéger les ouvrages de son lot pendant toute la durée des travaux.



...Suite de "3.1 16 Protection des ouvrages..."

- De protéger les ouvrages conservés suivant indications de l'architecte.
- Le nettoyage avant réception est à la charge du peintre, auquel l'attributaire du présent lot devra donner toutes instructions utiles.

3.1 17 Quincaillerie ferrage

- Meilleur choix avec le label qualité NF SNFQ et marquage CE, sauf stipulations contraires du devis descriptif.
- Provenance agréée.
- Dans le devis sont précisées des marques connues, pourront être agréées toutes autres provenances présentant les mêmes avantages et les mêmes performances.
- Un échantillon de toutes les pièces de quincaillerie principale sera remis à l'Architecte pour agrément avant toute exécution.
- Avant toute commande, obtenir l'agrément écrit du Maître d'Œuvre.
- Tous les ouvrages de quincaillerie seront métallisés, galvanisés ou laqués au four.
- A l'expiration du délai de garantie, les ouvrages qui présenteront des signes d'usure et de détérioration prématurées seront obligatoirement refusés et remplacés sur simple demande du Maître d' Œuvre.
- Tous les frais de remplacement et les travaux accessoires seront à la charge de la présente entreprise.

3.1 18 Mesures de sécurité

- Toutes les mesures de sécurité devront être prises pendant les travaux pour assurer la sécurité du public et du personnel.
- Pour tous travaux à risque non spécifiés dans le PGC, l'entrepreneur est tenu d'informer le coordonnateur CSPS et le Maître d'Œuvre par écrit, avant son intervention, afin de faire approuver les dispositifs de sécurité et la méthodologie de travail devant être mis en place. En cas de non respect de cette démarche et incident lié à ces travaux, l'entrepreneur sera seul responsable.

3.2 CONNAISSANCE DES LIEUX

3.2 1 Connaissance des lieux

- L'entrepreneur est réputé avoir, avant remise de son offre, pris connaissance (complète et entière), des lieux, et avoir, si il le jugeait utile, sollicité le Maître d'Œuvre, pour tous renseignements complémentaires utiles. Il est donc réputé avoir pu apprécier l'ensemble des contraintes liées au site, et en avoir tenu compte lors de la remise de son offre.
- Aucune plus-value ne sera accordée après la remise des offres.

4 DESCRIPTION GENERALE DES PORTES INT.

4.1 HUISSERIE

4.1 1 Bâti ou huisserie en bois dur

- Bâti ou huisserie des portes seront réalisés en bois dur à peindre densité 600 kg/m³.
- Huisserie de section adaptée à celle des cloisons avec profil à recouvrement ou avec couvre-joint sur les deux parements suivant la nature de la cloison, arrêtes légèrement chanfreinées.
- Réservation pour passage de canalisation d'appareillage électrique, gâche, etc. à mettre au point avec les entreprises intéressées, renforcement au droit des paumelles pour les portes fortement sollicitées.
- Incorporation en feuillure, dans une rainure adaptée d'une bande isophonique NEOPRENE auto protégés, sur tout le développement.
- Sont inclus dans la prestation la pose des huisseries et leurs fixations.
- L'attributaire du présent lot et celui du lot cloisons seront solidairement responsables de la bonne implantation des cloisons et des huisseries.

4.1 2 Limite de prestation concernant la pose

- Pour toutes les portes prévues dans les cloisons en plaque de plâtre avec âme cartonnée, les huisseries seront livrées sur le chantier à chaque niveau et à chaque bâtiment, avec un plan de repérage à l'entreprise du LOT CLOISONS SECHES qui doit réaliser la pose.
- Pour toutes les portes prévues dans la maçonnerie la préparation de la feuillure sera réalisée par



...Suite de "4.1.2 Limite de prestation concernant la pose..."

l'entreprise du GROS OEUVRE. L'huissierie neuve sera posée par l'entreprise du présent lot, le maçon ayant la charge du calfeutrement périphérique au mortier.

- Toutes les huisseries prévues dans les cloisons neuves seront posés par le présent lot avant la réalisation des cloisons.
- Les portes seront posées après la réalisation des carrelages et des chapes.

4.1.3 Limite de prestation concernant la pose autre que dans cloison cartonnée

- Toutes les huisseries seront posées par le présent lot, avant la réalisation des cloisons.
- Les portes seront posées après la réalisation des revêtements de sols

4.2 PORTES

4.2.1 Portes à âme pleine à peindre.

- Portes planes de 40 mm d'épaisseur Nantes du label NF.CTB.
- Portes à âme pleine suivant CCTP, avec alaises périphériques.
- Finition : parements prépeints.
- Renforcement approprié au droit de paumelles, avec alaises verticales, réservation pour serrures, etc.
- Sujétion de détalonnage de la porte pour la ventilation.

4.2.2 Porte coupe-feu et pare flamme :

- Sont à prévoir toutes les adaptations pour obtenir le degré demandé, demi-heure mini :
 - . soit avec accord du Bureau de Contrôle.
 - . soit avec présentation d'un procès-verbal.
- Le vitrage des oculus fait partie de la prestation du présent lot.
- Pour les portes à 2 vantaux, prévoir l'ouverture indépendante de chaque vantail, avec boudin d'étanchéité anti-pince doigts sur les montants axiaux sauf mention contraire.

4.2.3 PP: Porte à âme pleine à peindre

- Portes planes de 40 mm d'épaisseur Nantes du label NF.CTB.
- Portes à âme pleine avec alaises périphériques.
- Finition : parements prépeints.
- Renforcement approprié au droit de paumelles, avec alaises verticales, réservation pour serrures Etc...
- Sujétion de détalonnage de la porte pour la ventilation.

4.2.4 Isolement acoustique des portes

- Les portes intérieures du projet présenteront un indice d'affaiblissement RA \geq 30 dB.
- Précautions de mise en oeuvre :
Pour ce qui concerne les menuiseries intérieures, l'Entreprise doit la fourniture et la pose des ouvrages décrits ci-après :
 - Dormant ;
 - Ouvrants (avec vitrages acoustiques si approprié) ;
 - Joints acoustiques ;
 - Quincaillerie, accessoires, et systèmes de fermeture ;
 - Calfeutrement ;
- Les portes acoustiques disposeront d'un joint périphérique d'étanchéité sur tout le pourtour de l'huissierie et au droit du seuil (donc sur les 4 faces).
- L'étanchéité sera particulièrement soignée, un réglage précis sera réalisé en fin de chantier. Les réglages seront faits de manière à ce que, vantail fermé, l'ensemble des joints soit comprimé en tout point. Le ferme-porte sera convenablement réglé de manière à ce que la fermeture du vantail ne provoque aucune gêne acoustique dans les locaux mitoyens.
- La liaison entre huisserie et maçonnerie sera rendue parfaitement étanche par un joint de type COMPRIBAND ou équivalent, complété par un joint injecté souple sur toute la périphérie.
- La liaison entre huisserie et cloisons ou doublages de type PLACOSTIL sera parfaitement étanche ; elle se fera en appui sur les parements de la cloison.
- La planéité et l'horizontalité du sol au niveau du seuil devront être bonnes pour permettre au joint de seuil



...Suite de "4.2 4 Isolement acoustique des portes..."

de fonctionner convenablement ; le menuisier avisera préalablement le Maître d'OEuvre de tout défaut qu'il aura pu constater sur les ouvrages de maçonnerie.

4.3 GARNITURE BEQUILLES

4.3 1 Béquilles en finition chromé réf ALTO de VACHETTE ou équivalent sur rosace

- Pour porte épaisseur standard de 40 mm et serrure entraxe 70 mm. Avec tige carrée de 7 mm et vis de fixation..
- Ensemble monobloc : béquilles et rosaces solidarisées
- Fixation totalement invisible
- Jeux de 2 rosaces de fonction à commander séparément
- Rosace diamètre 52 mm avec fixation préconisée pour serrure axe à 50 mm
- Sous-rosace en polyamide chargé fibre de verre à piliers pour fixation traversante EA38 mm avec vis M4
- Rosace avec ressort de rappel intégré.

4.4 SERRURES

4.4 1 Serrures à encastrer

- Serrure à mortaiser axe de 50 mm, entraxe 70 mm boîtier de 150 mm conforme au règlement de la Norme NF QEC et apte à équiper toutes les portes y compris celles coupe-feu ou pare-flamme.
- Coffre en acier laqué,
- Fouillot carré 7 mm,
- Têtière en T en acier.
- Les coffres seront réversibles sans démontage, conçus avec 1/2 tour bombé afin de favoriser la bonne fermeture en réduisant les bruits et les chocs. Ils seront pourvus de tous de passage de vis de fixation des rosaces de béquilles afin d'effectuer leur montage par vis traversantes.
- Ils comporteront des ressorts de fouillot renforcés afin d'assurer un bon maintien de béquilles.
- Cylindre entrant dans le système d'inter-ouverture, avec un canon + un bouton.
- Les entrées de cylindre seront adaptées aux poignées et garniture.
- Serrures garanties 10 ans par le fabricant contre tout vice de fabrication ou défaut de fonctionnement. Certificat à fournir.

4.5 QUINCAILLERIE FERRAGE

4.5 1 Organes de pivotement, paumelles, charnières

- En règle générale, chaque vantail sera pourvu au minimum de 4 paumelles picardes de 160. Pour les portes très sollicitées celles-ci seront remplacées par des 200 ou 220 mm.
- Les paumelles pourront être remplacées par des pivots de capacité adaptée, avec agrément préalable après essais in situ.
- Les portes devront comporter un renforcement au droit des paumelles et les vis inox seront prévues de longueur appropriée.

4.5 2 Ferme porte type A usage normal

- Suivant positionnement.
- Ferme porte en applique design bombé à crémaillère elliptique avec bras à coulisse.
- Force de fermeture réglable de 1 à 4 par vis frontale. Force d'ouverture de la porte à régler < 50N pour l'accessibilité PRM
- A coup finale hydraulique, réglable par vis frontale.
- Appareil conforme à la norme EN 1154.
- Système de blocage à 90 à 110° sauf pour portes coupe-feu.
- PV CSTB à fournir impérativement notamment pour portes coupe-feu.

4.5 3 Ferme porte type B usage intensif

- Suivant positionnement.
- Ferme porte en applique design bombé à crémaillère elliptique avec bras à coulisse.
- Force de fermeture réglable de 2 à 6 (de 15Nm à 60Nm) par vis frontale. Force d'ouverture de la porte à régler < 50N pour l'accessibilité PRM



...Suite de "4.5.3 Ferme porte type B usage intensif..."

- Lecteur optique, permettant le réglage immédiat et micrométrique de la force
- Freinage à l'ouverture réglable par vis frontale.
- A coup finale hydraulique, réglable par vis frontale.
- Vitesse de fermeture thermostabilisé réglable par vis frontale.
- Appareil conforme à la norme EN 1154.
- Système de blocage à 90 à 110° sauf pour portes coupe-feu.
- PV CSTB à fournir impérativement notamment pour portes coupe-feu.

4.5.4 Butoirs en Alu (sans marque)

- A toutes les portes sans exception, prévoir un butoir avec garniture caoutchouc.
- Ø 30 mm, ht 37 mm cylindrique.
- A placer dans le tiers de la porte le plus éloigné des paumelles.

5 PORTES INTERIEURES

5.1 SYSTEME D'INTER OUVERTURE

5.1.1 Organigramme avec cylindre haute sécurité

- Toutes les portes pourvues d'une serrure à clé devront fonctionner sur un système de combinaison, dont les coordonnées exactes seront fournies en temps opportun, par les utilisateurs. Sauf indication différente, les serrures seront pourvues de cylindre avec bouton moleté coté intérieur.
- L'entreprise du présent lot aura charge de préparer l'organigramme suivant les directives de l'utilisateur et prendre toutes dispositions utiles auprès du fabricant retenu.

- A cet effet, toutes les serrures à clés seront pourvues de cylindres à profil européen modulaire et évolutif à clé réversible protégé contre la reproduction frauduleuse par brevet en laiton nickelé, 15 goupilles mini. Apte à équiper les portes coupe-feu.

- Sauf indication contraire les cylindres seront prévus avec bouton moleté côté intérieur du local.
- La fourniture des cylindres pour les portes métalliques comptées au lot Serrurerie est à la charge du présente lot.

- Suivant les indications de l'organigramme, le système comporterait :
. Un passe général, ouvrant toutes les serrures sans exception, fourni en 10 exemplaires.

- Les clés particulières de chaque cylindre, fournies en 3 exemplaires.
- Toutes les clés définitives à la mise en service, seront fournies avec un médaillon d'identification gravé.
- Tous les passes seront fournis par le titulaire du présent lot, chaque entreprise devant la fourniture de ses cylindres et clés.
- Le Menuisier devra fournir tous les éléments utiles aux autres entreprises pour que les serrures incluses dans les différents lots soient impérativement incorporées au système de combinaison.

▣ **Localisation :**

•••

- Toutes les portes pourvues d'une serrure à clé.

5.1.2 Fermeture et clés de chantier :

- Pour assurer la fermeture permanente du chantier, l'entreprise devra fournir en temps opportun soit des cylindres provisoires, soit des clés spéciales de chantier, s'adaptant au cylindre définitif.
- Un passe général sera prévu pour l'ensemble du chantier avec cylindres sur toutes les portes d'accès à chaque phase de chantier.
- Le menuisier aura charge de fournir à chacune des entreprises intervenant sur le chantier, au Maître d'ouvrage, à l'architecte, au bureau de contrôle, aux bureaux d'étude etc ..., la clé de chantier.

▣ **Localisation :**

- Fermeture permanente du chantier, soit par des cylindres provisoires, soit par des clés spéciales de chantier, s'adaptant au cylindre définitif.



5.2 PORTES A AME PLEINE PREPEINTES

- Suivant positionnement: bâti posé dans maçonnerie avec sujétion de calfeutrement et couvre-joints périphériques sur les deux faces ou huisserie adaptée à l'épaisseur des cloisons.
- Huisseries et bâtis en bois dur à peindre
- Portes à âme pleine avec parements prépeints,
- Indice d'affaiblissement acoustique : $Rw+C > \text{ou} = 28 \text{ db}$
- Quincaillerie, ferrage, plaques et socles de propreté suivant description générale des portes.
- **ATTENTION : toutes les huisseries seront équipées de joint néoprène en fond de feuillures**

5.2.1 Porte de 0,93 m larg. à condamnation/décondamnation

- Equipement suivant généralités

▣ **Localisation :**

•. :

RDC WC
 WC 2
 WC PMR

5.2.2 Porte de 0,93 m largeur avec serrure + bouton moleté à l'intérieur du local

▣ **Localisation :**

•. :

RDCCirculation

5.2.3 Porte de 0,90 m largeur avec serrure à cylindre bouton moleté.

▣ **Localisation :**

•. :

RDCCirculation

5.2.4 Ferme-porte type A usage normal

▣ **Localisation :**

•. :

RDCCirculation

5.2.5 Oculus circulaire Ø 30cm

- Parcloses à recouvrement en bois dur clair à vernir sur chaque parement.
- Vitrage à la charge du vitrier.

▣ **Localisation :**

•. :

RDCCirculation

5.3 PORTES COUPE-FEU 1/2 H A PEINDRE

- Bâti posé en feuillure de maçonnerie ou huisserie en bois dur avec profil à recouvrement adapté à l'épaisseur de la cloison,
- Joint intumescent,
- Bloc porte Coupe-Feu 1/2 heure avec certificat NF CTB Blocs portes intérieures et étiquette FASTE,
- les parements seront prévus prépeints,
- Quincaillerie, ferrage, garnitures, plaques et socles de propreté sur deux faces etc. suivant descriptions générales.
- Ferme porte :type TS3000V GEZE ou équivalent
- Prévoir une signalétique "Portes coupe-feu - ne mettez pas d'obstacle à la fermeture".
- Bloc porte Coupe-Feu 1/2 heure avec certificat NF CTB Blocs portes intérieures et étiquette FASTE,



PORTES COUPE-FEU 1/2 H PORTES ET HUISSERIE BOIS A PEINDRE

5.3 1 Bloc porte de 0.93m CF 1/2H avec serrure à cylindre, ferme-porte type A.

- ▣ **Localisation :**
 - :
 - RDC Arrière Cuisine
Circulation
Loge
Rangement 2
WC

5.3 2 PP2 - Bloc porte de 1.40m 2 Vtx CF 1/2H avec serrure à cylindre bouton moleté, crémone, ferme-porte type A sur les deux vantaux avec sélecteur de vantaux.

- ▣ **Localisation :**
 - :
 - RDC Rgt 3
Rgt 4

5.3 3 Bloc porte de 1.40m 2 Vtx CF 1/2H avec serrure à cylindre bouton moleté, crémone, ferme-porte type A sur les deux vantaux avec sélecteur de vantaux. Avec fourrure de rattrapage pour doublage

- ▣ **Localisation :**
 - :
 - RDC Rangement 1

5.4 PORTE ISOLANTE INTERIEURE

- Suivant positionnement, Bâti en bois dur posé en applique + avec fourrure de rattrapage pour doublage ou avec huisserie à recouvrement dans cloison avec surépaisseur adaptée et recouvrement.
- Porte âme pleine isolante avec parements stratifiés
- Ferrage par :
 - . 4 paumelles réglables.
 - . 1 Garnitures béquilles et serrure avec cylindre dito portes intérieures
 - . Ferrage par fermetue à 3 points avec cylindre entrant dans la combinaison ou serrure 1 point suivant description particulière.
 - . Balai d'étanchéité en partie basse
- Joint périphérique d'étanchéité isophonique néoprène,
- Performance thermique: $U_w < 1.5$ $U = 1.80W/m^2°C$

5.4 1 Porte intérieure isolante 0.93 larg x 2.04 m ht avec serrure à condamnation et ferme-porte.

- ▣ **Localisation :**
 - :
 - RDC SAS 1

5.4 2 Porte intérieure isolante 0.93 larg x 2.04 m ht CF1/H avec serrure et ferme-porte.

- ▣ **Localisation :**
 - :
 - RDC Rangement 2



5.5 EQUIPEMENT DES PORTES

5.5.1 Poignée de tirage Ø26, entr'axe 350mm en inox,

- Poignée type NORMBAU NT.STG 22
- En inox qualité N° 1.4401, finition mate.
- Toutes sujétions de fixation.

▣ **Localisation :**

• . . :

RDC WC
 WC PMR

6 BAIES LIBRES-POTEAUX-LISSES

6.1 BAIE LIBRE - EN BOIS DUR

- Baie libre en bois dur de section adaptée à celle des cloisons avec profil à recouvrement dito huisserie, angles arrondis.
- Toutes sujétions de fixation sur la cloison, y compris ossature complémentaire, pattes de fixation etc ...
- Détail de fabrication à fournir au Maître d'Oeuvre pour approbation.

6.1.1 Baie libre en bois dur 2,20 x 3,25m ht dans cloison de 16cm

▣ **Localisation :**

• . . :

RDC Loge

7 PLACARDS

7.1 PORTES DE PLACARD BATTANTES

- Ensemble formant placard comprenant :
 - Bâtis avec couvre-joints sur deux faces ou huisseries en bois dur avec profil à recouvrement adaptée à l'épaisseur de la cloison.
 - Toutes sujétions de raccordement sur parois et huisserie de la porte avec couvre joints
 - Porte à âme pleine de 40 mm ép avec parements à peindre,
- Fermeture par serrure 3 points à simple canon entrant dans la combinaison dito les portes intérieures.
- Fermeture du vantail semi fixe par verrous à bascule haut et bas.
- Garniture dans la gamme retenue dans les généralités pour l'ouvrant.

7.1.1 Porte de placard de 0.90x2.10m ht

▣ **Localisation :**

• . . :

RDC PI 2

7.1.2 Porte de placard de 1.40x2.10m ht 1 porte à 2 Vt

▣ **Localisation :**

• . . :

RDC Placard Loge

7.2 EQUIPEMENT DES PLACARDS

RAYONNAGE EN PANNEAUX DE PARTICULES DE 22 MM

- Rayonnage réalisé en panneaux de particules de 22 mm d'épaisseur, toutes faces revêtues de mélaminé blanc y compris chants,
- Crémaillères métalliques avec taquets, le tout en inox, pour la fixation des rayons.
- Consoles métalliques laqué pour tous les rayons de longueur supérieur à 90cm.
- Aménagement en éléments de profondeur suivant plan,



- Tringle penderie en acier inox Ø 21mm avec 1 support tous les 0,30m maxi.
- Suivant localisation les placards seront divisés en deux avec un côté 1/3 en penderie et un côté 2/3 en rayonnage comprenant:
 - . Un socle de 0.10m ht au sol.
 - . 1 rayon à + 1,80m sur toute la largeur du placard.
 - . 1 séparation verticale.
 - . Côté rayonnage : 6 rayons.
 - . Côté penderie : 1 tringle en acier inox Ø 21mm avec 1 support tous les 0,30m maxi.

7.2 1 Pour placard de 1,60 à 1,80m de largeur avec 5 rayons avec rails pour dossiers suspendus.

▣ **Localisation :**

• . . :

RDC PI. Elec

Placard Loge
 Rangement 1
 Rangement 2
 Rgt 3
 Rgt 4

8 TRAPPES - FACADES GT Etc ...

8.1 PORTE DE PLACARD TECHNIQUES

- Cadre en bois dur, à recouvrement sur les cloisons ou avec couvre joints dans les angles ou points difficiles.
- Feuillures pour recevoir l'ouvrant.
- Porte à âme pleine avec parements pré-peints

- Affleurement parfait sans surépaisseur est exigé, sans couvre-joint sauf indication différente.
- Ferrage par
 - . Serrure avec cylindre entrant dans la combinaison.
 - . Entrée de cylindre dans la même gamme que les poignées de portes intérieures.
 - . 4 charnières invisibles pour chaque vantail,
 - . Verrous à bascule avec fermeture haute et basse sur semi-fixe côté intérieur.
- Ensemble COUPE-FEU 1/2 Heure.
- Sont à prévoir toutes les adaptations pour obtenir le degré Coupe-Feu demandé
 - . Soit avec accord du Bureau de Contrôle.
 - . Soit avec présentation d'un procès verbal.

8.1 1 Porte 0.63x2.04m ht, CF1/2 H

▣ **Localisation :**

• . . :

RDC PI. Elec

8.2 TRAPPE DE VISITE DEMONTABLES

TRAPPE COUPE FEU 1/2 HEURE

- L'ensemble devra être conçu pour être coupe-feu 1/2 heure avec un affaiblissement acoustique des trappes (Rw + C > 38 dB).
- Sont à prévoir toutes les adaptations pour obtenir le degré coupe-feu demandé
 - . Soit avec accord du Bureau de Contrôle.
 - . Soit avec présentation d'un procès-verbal
- Cadre en bois dur à fleur du mur,
- Feuillures pour recevoir l'ouvrant,
- Ouvrant réalisé en panneaux pleins de 40mm mini avec parements définis ci-après.

- Fixation par vis inox avec cuvette,
- Joints périphériques d'étanchéité à la pose et en feuillure du panneau ouvrant.
- Un parfait positionnement de la trappe est exigé par l'architecte.



8.2.1 Trappe de visite 0,30x0,60m ht en QND

- Cette quantité sera réajustée suivant le nombre réellement exécutées après commande écrite du Maître d'oeuvre (exemple compte rendu de chantier ou fax) et sur attachements contradictoires et après commande écrite du Maître d'Oeuvre.

▣ **Localisation :**

•. :

Quantité non définie: 3u

Cette quantité sera réajustée suivant le nombre réellement exécuté.

RDC Ensemble QND

8.3 **TRAPPE D'ACCES AVEC ECHELLE**

- Ensemble préfabriqué composé : . d'un caisson en panneaux de particules de 19 mm formant ébrasement sur lequel est ferrée la trappe.

. d'une échelle escamotable en aluminium, constitué de 3 éléments dont l'un est solidaire de la trappe, le prolongement jusqu'au sol est obtenu par les autres éléments par coulissage, en position repos tous les éléments sont superposés au dessus de la trappe, un système d'équilibre permet une manoeuvre sans effort de l'ensemble.

. d'une trappe en panneaux multiplis **Coupe-feu 1/2 heure**, isolée par 60 mm polyuréthane recouverte d'une feuille de contreplaquée, trappe s'ouvrant à l'aide d'une tringle à crochet.

- Dimensions de la trémie : 1,30x0,90m. - Ferrures protégés contre l'oxydation avec une serrure en applique à pêne dormant et cylindre entrant dans la combinaison,

- Prévoir toutes les fournitures nécessaires couvre joints crochet de manoeuvre, clé de réglage, etc...

- Ossature en bois fixée contre la structure porteuse permettant de créer un chevêtre et de fixer la trappe.

- détail d'exécution à fournir au Maître d'Oeuvre pour approbation.

- L'isolant contenu dans les trappes doit être protégé dans les conditions définies dans le "Guide de l'isolation thermique par l'intérieur des bâtiments d'habitation".

8.3.1 Trappe d'accès en combles de 1,30 x 0,90 m avec échelle escamotable

Compris chevêtre dans ossature de pose.

▣ **Localisation :**

•. :

RDC Arrière Cuisine
Entrée

9 **MONTANTS - PLINTHES - COUVRE-JOINTS ETC ...**

9.1 **PLINTHES BOIS**

- Plinthes droites, à bords droits ou arrondis pose vissée ou pointée,

- Finition suivant article ci-après

. Ensemble poncé, prêt à recevoir une peinture, Attention le peintre devra passer une couche d'impression sur toutes les faces avant pose.

. Ensemble poncé, prêt à recverner,

. Etc...

- Coupes d'onglet aux angles.



9.1 1 Plinthe sapin 13x70mm ht.

▣ **Localisation :**

•. :

- Pour tous les locaux recevant un sol souple.

RDC

Entrée
Loge
Pl 2
Pl. Elec
Placard Loge
Rangement 1
Rangement 2
Rgt 3
Rgt 4
Salle - Espace Utile
WC
Zone buvette

9.2 COUVRE-JOINTS

COUVRE-JOINTS EN BAGUETTE SAPIN

- Couvre joint en baguette sapin
- Fixation par collage et pointe acier.
- Coupes d'onglets, etc.

9.2 1 Couvre joint 1/4 de rond 20 mm ou plat 35 x 8 mm ép. en "Quantités non Définies".

- Cette quantité sera réajustée suivant les longueurs réellement exécutées (minimum de 0.30 long) après commande écrite du Maître d'œuvre et sur attachements contradictoires.
- Ensemble poncé, prêt à recevoir une peinture,

▣ **Localisation :**

•. :

Prévoir une longueur de 100ml pour la finition entre supports de différentes natures.

10 TABLETTES - CAISSONS - HABILLAGES DIVERS

10.1 CAISSONS INTERIEURS DEMONTABLES

- Prévoir toute l'ossature métallique ou bois assurant le support et la fixation des panneaux,
- Caisson réalisé en panneaux de particules CTBH, finition suivant articles ci-après, revêtu sur la face extérieure et les chants en revêtement stratifié en médium hydrofugé (H) de 22mm épaisseur,
- Avec isolation semi-rigide de laine de roche de 100mm collées sur la face intérieure.- Fixation par vis à cuvette tous les 0,50 ml pour permettre le démontage.- Fixation au moyen de cuvette et vis inox à raison de 1 vis tous les 0,30 maxi avec têtes de vis masquée par caches PVC.
- Couvre joints périphériques.
- Tous les bois d'ossature seront obligatoirement traités fongicides et insecticides avec avis CSTB.
- Détail de fabrication à fournir au Maître d'Œuvre pour approbation.

10.1 1 Caisson stratifié d'habillage de 0,60 m de dév. avec isolation 120 mm (QND)

- Cette quantité sera réajustée suivant les longueurs réellement exécutées après commande écrite du Maître d'œuvre (exemple compte rendu de chantier ou fax) et sur attachements contradictoires et après commande écrite du Maître d'Œuvre.

▣ **Localisation :**

•. :

- Prévoir une longueur de 20ml pour l'habillage de canalisations diverses suivant instructions du Maître d'œuvre.



11 EQUIPEMENTS

11.1 PROTECTIONS

BOIS

11.1.1 Baquettes de protection d'angle en bois dur 40x40mm en Quantités non définies.

- Baguette de protection en bois dur.
- Fixation à la colle néoprène. Nettoyage des bavures après pose.
- Cette quantité sera réajustée suivant la longueur réellement exécutée en cours de chantier suivant attachements contradictoires et sur commande écrite du Maître d'Oeuvre.

▣ **Localisation :**

•• :

En plus des quantités prévues ci-dessus, prévoir une longueur de 30ml à poser suivant instructions du Maître d'oeuvre.

RDC Ensemble QND

11.2 RIDEAU INTERIEUR

- Rideau d'occultation à panneaux en toile 100 % fibres de verre, de 310 gr/m², ref. toile granitée, traitée anti tâches Scotchgard des Ets CROCFEU ou équivalent
- Classement au feu M1.
- Coloris à proposer à l'Architecte suivant échantillons.
- Tringle cintrée en tube d'acier aluminium fixée contre mur, section et fixations adaptées au poids du rideau.
- Manoeuvre avec roulettes et poulies, axe en acier avec suspendeurs et conducteurs, commande par cordon de tirage,
- Les rideaux sont à prévoir avec 15 cm de débord sur les 2 côtés, sur le dessus et en partie basse.
- Fronces à 15 % une fois fermés.
- Prévoir toute l'ossature métallique ou bois assurant le support et la fixation du lambrequin adapté au poids de l'ensemble,
- Lambrequin en panneaux de particules type Médium de 22 mm d'épaisseur et fixation par vis cuvettes inox,
- Détail de fabrication à fournir.

11.2.1 Rideau intérieur baie 6.80x3.50m ht y/compris coffre, tringles permettant de tirer le rideau sur le côté suivant plan.

▣ **Localisation :**

•• :

RDC Salle - Espace Utile

12 GENERALITES SUR LE MOBILIER

12.1 SUJETIONS GENERALES SUR MOBILIER

12.1.1 Mise en oeuvre

- Tous ces ouvrages seront mise en oeuvre soit avant peinture, soit après peinture.
- L'entreprise du présent lot devra tenir compte des ouvrages adjacents et assurer leur protection.

12.1.2 Protection

Tous les ouvrages posés avant peinture seront obligatoirement protégés par tous moyens appropriés efficaces évitant leur détérioration et de jusqu'à la réception.

12.1.3 Nettoyage

- Le nettoyage des ouvrages posés avant peinture fait partie du Lot peinture.
- Le nettoyage des ouvrages posés après peinture fait partie du présent lot.



12.1 4 Prescriptions relatives aux C.O.V (composants organiques volatils)

- L'attention des entreprises est attirée sur le fait que les Composés Organiques Volatils constituent une famille de polluants ayant de nombreux effets sur la santé de type allergène, cancérigène, etc... et qu'ils contribuent notamment à l'effet de serre.
- A cet effet, les colles et matériaux utilisés devront donc être totalement, ou au maximum, dépourvus de COV (Solvants, formaldéhydes, etc...).
- Les fiches de sécurité devront être présentées au Maître d'Œuvre **pendant le mois de préparation de travaux**. Si un produit présenté, contenant des COV, est réputé exister sans COV (ou à plus faible teneur), l'entreprise devra obligatoirement utiliser le deuxième à ses frais

12.1 5 Traitement des bois

Tous les bois d'ossature seront obligatoirement traités fongicide, insecticide, etc suivant avis technique du C.S.T.B.

12.2 DESSINS DE FABRICATION

12.2 1 Dessins de fabrication de ouvrages

- Tous les ouvrages décrits ci-après devront faire l'objet de dessins de fabrication sur la base des détails de principe du Maître d'œuvre.
- Les meubles ne pourront être réalisés qu'après approbation des détails de fabrication par le Maître d'œuvre.

13 DESCRIPTION GENERALE DU MOBILIER

13.1 LIMITE DE PRESTATIONS

13.1 1 Raccordements électriques

- L'entreprise du lot Electricité a dans son lot la protection des circuits et la livraison électriques de câbles électriques en attente à 1,00 m des appareils.
- L'entreprise du présent lot devra effectuer les raccordements électriques de tous les appareils ménagers. Ces travaux seront réalisés conformément au D.T.U. et à la norme C 15.100.

13.1 2 Raccordements de plomberie

- L'entreprise du Lot Plomberie a à sa charge l'amenée à 0,20 du sol, les canalisations d'eau froide, d'eau chaude et d'évacuation.
- Partant de ces attentes, l'entreprise du plomberie effectuera tous les raccords eau froide, eau chaude sur la robinetterie et le raccord entre vidage et l'attente.
ou
- L'entreprise du lot plomberie devra fournir à l'entreprise du présent tous les gabarits des appareils sanitaires à encaster dans les meubles pour que celle-ci puisse effectuer les découpes appropriées .
- L'entreprise du lot plomberie réalisera la fourniture et pose des appareils sanitaires ainsi que le raccordement en eau froide et eau chaude ainsi que le raccordement des eaux usées.

13.1 3 Limite des Prestations

L'entrepreneur devra :

- fournir les matériaux, matériels, accessoires et quincailleries, ceux-ci devront être de première qualité et exempts de défauts.- les bois utilisés pour les travaux intérieurs devront présenter un taux d'humidité parfaitement adapté à la destination des ouvrages et ne devront pas dégager de composants organiques volatils (COV) .
- Tous travaux et accessoires nécessaires à une parfaite finition de ses ouvrages;
- la protection de ses ouvrages jusqu'à la réception
- la pose de ses ouvrages et les accessoires propres à celle-ci;
- toutes les pièces de quincaillerie et serrurerie énumérées ou non dans le présent descriptif
- les réservations à la demande des autres corps d'état
- la retouche des ouvrages après mise en chauffe



...Suite de "13.1 3 Limite des Prestations..."

- le nettoyage de ses ouvrages après ses différentes interventions
- le respect de la qualité esthétique et fonctionnelle demandée par l'architecte
- les finitions ébénisterie demandées par l'architecte sur propositions de l'entrepreneur.
- Les travaux relatifs au présent lot seront conformes aux normes NF des CPC et DTU en vigueur.
- Cette liste n'étant pas limitative l'entreprise devra se conformer aux normes en vigueur.

13.2 CONCEPT DU MOBILIER

13.2 1 Principe constructif en panneaux trois plis mélèze ou épicéa

- Toute l'ossature du mobilier sera réalisée avec des panneaux de trois plis mélèze ou d'épicéa de 22 ou 45mm ép mini suivant position, de qualité AB/B ou B/B
- Classement au feu M2
- Seront compris toutes fabrications adaptations, finition et toutes sujétions, prévues ou non dans le présent descriptif.
- L'entrepreneur devra tous les fileurs et tablettages nécessaires.
- Ces éléments mobilier seront d'une finition parfaite, tous les soins seront apportés aux détails de finition et d'assemblages.
- Tous les ouvrages en acier laqué sont livrés finis, par peinture époxy laqué thermodurcissable.
- Tous les angles saillants des ouvrages seront adoucis.
- Les portes, façades de tiroirs, les éléments stipulés au descriptif et les parties mobiles seront alaisés par un élément plein de médium avec arêtes arrondies, section 22 x 30 mm ou 45 x 45 mm. Les plinthes seront fixées par clips démontables et munies en partie basse d'un profilé U en alu anodisé. Les meubles seront montés sur piétements métalliques et vérins acier chromé réglables de l'intérieur du meuble.
- Les portes ouvrantes et coulissantes ainsi que toutes parties mobiles et les façades de tiroirs seront en 22 mm d'épaisseur.
- Les étagères seront également réalisées en 22 mm d'épaisseur
- Les plans de travail seront réalisés en 45 mm d'épaisseur
- L'entrepreneur devra tous les fileurs et tablettages nécessaires.
- Découpe suivant plans de réservations fournis par les entreprises de plomberie, électricité ou autres
- Ces éléments mobilier seront d'une finition parfaite, tous les soins seront apportés aux détails de finition et d'assemblages.
- Toutes ces prescriptions peuvent être changées en étant stipulées dans le présent descriptif.
- L'entreprise du présent lot devra réaliser les dessins d'atelier de l'ouvrage d'après le détail du Maître de l'Oeuvre et les soumettre à son approbation avant toute exécution.
- Tous les éléments du mobilier seront avec finition laquée avec une peinture bénéficiant de l'Ecolabel européen. sur toutes les faces, aucune partie de meuble, intérieur et extérieur ne pourra rester sans revêtement de finition.
- Suivant nomenclature des meubles certaines parties seront revêtus de stratifié ou seont en contreplaqué lasuré ou autres matériaux.

13.2 2 Accessibilité handicapés

- L'ensemble du mobilier devra être accessible aux personnes à mobilité réduite.

13.2 3 Vernis de finition.

- Le revêtement sera un vernis type polyuréthane anti ultra-violets, d'une parfaite dureté, à passer en 3 couches, cette finition sera réalisée par l'entreprise du présent lot en cabine ou par ceux d'un spécialiste sous traitant, ce revêtement devra être parfaitement lisse et exempt de défaut;
- La couleur du vernis ne devra pas jaunir ou se modifier de ton.
- La finition est satinée hors spécification du descriptif suivant.
- L'entrepreneur devra fournir des échantillons avant mise en vernis définitif de taille 21/29. Ceci jusqu'à l'approbation.
- Verni polyuréthane en trois couches (environ 25 microns) pores du bois ouvert.
- Teinte d'uniformisation ou teinte coloris bois ou teinte opaque, pour accord avec meubles existants, fini mat satiné ou aspect cire



...Suite de "13.2.3 Vernis de finition..."

- Coloris et finitions au choix du client.
- L'entreprise devra les finitions de teinte et verni ébénisterie réalisé au pistolet en cabine, finition parfaite.

13.2.4 Ferrage des portes

- Par charnières invisibles 180° type WURTH ou équivalent, à enclenchement automatique supprimant le blocage par tournevis, fixation sur les portes par tourillons métalliques.
- Bouton de tirage réf. HK 80.40 de NORMBAU ou équivalent, coloris au choix de l'Architecte.
- 2 butées en néoprène en partie haute afin d'éviter le bruit de fermeture des portes.

13.2.5 Fixation des étagères.

- Toutes les étagères sans exception seront prévues démontables.
- Fixation sur crémaillère en alu laqué à encastrer avec taquets en aluminium sauf stipulation du descriptif.

13.2.6 Serrures

- Pour tiroirs : Serrure batteuse chromé avec cylindre entrant dans la combinaison - Pour portes : 2 paumelles par vantail et 1 serrure basse par vantail avec cylindre, ensemble en acier inox brossé.
- Joint néoprène embrevé en feuillure.

13.2.7 Réservations

- Toutes les réservations pour incorporation d'appareils sanitaires, de cuisson ou autres sont à prévoir.
- L'étanchéité entre les meubles et les appareils est à réaliser par l'entreprise du présent lot.

13.2.8 Etanchéité au sol

- Tous les meubles seront posés au sol sur une bande en matériau imputrescible et étanche à l'eau. Ce matériau devra éviter les remontés d'humidité. L'entreprise devra soumettre au Maître d'Oeuvre et au Bureau de Contrôle le matériau retenu avant toute exécution.

13.2.9 Etanchéité

- Tous les travaux d'étanchéité entre parois, sols et les meubles sont à réaliser par le présent lot.

13.2.10 Ajustage

- Tous les travaux d'adaptation et d'ajustage contre les murs, cloisons et sols sont à réaliser par le présent lot, par tous moyens appropriés, sachant que tous ces travaux seront faits avec les mêmes matériaux tel que définis ci-avant.

13.2.11 Fixations

- Pour tous les ouvrages, la fixation sur les parois et sols devra faire l'objet d'agrément du Maître d'œuvre sachant qu'aucune fixation ne devra être visible.

13.2.12 Angles sortants

- Tous les angles de tout le mobilier devront être réalisés au moyen de profilés arrondis avec des matériaux appropriés à la destination des meubles (pièces humides, etc.)

14 MOBILIER

14.1 NOMENCLATURE DES MOBILIERS

- Les meubles seront réalisés suivant les détails de principe du carnet du mobilier de l'architecte joint au dossier de consultation.
- L'entreprise doit fournir les plans de fabrication des meubles pour approbation.

14.1.1 MOB 1 - Mobilier Buvette en L 3.10+3.30 + tablette basse amovible

- Ensemble suivant détail de l'architecte comprenant :
 - . Tablette haute de 0.40m largeur,
 - . Plan de travail sur meuble bas,



...Suite de "14.1 1 MOB 1 - Mobilier Buvette en L 3.10+3.30 + tablette..."

- . 2 portes à 1 vantail OF,
- . 2 portes à 2 vantaux coulissants,
- . 2 Étagères dans chaque meuble,
- . Réserve pour banque réfrigérée
- . Découpe du plan de travail pour évier à encastrer
- . Séparations entre tablette haute et basse,

▣ **Localisation :**

• . :

RDC Zone buvette

14.1 2 MOB 2 - Mobilier Buvette 2.45m largeur

- Ensemble suivant détail de l'architecte comprenant :
- . Plan de travail sur meuble bas,
- . 2 portes à 2 vantaux coulissants,
- . 2 Étagères dans chaque meuble,
- . Réserve pour Lave-vaisselle,
- . Découpe du plan de travail pour évier à encastrer,

▣ **Localisation :**

• . :

RDC Zone buvette

14.1 3 MOB 3 - Mobilier Arrière cuisine 2.71m largeur

- Ensemble suivant détail de l'architecte comprenant :
- . Plan de travail sur meuble bas,
- . 2 portes à 2 vantaux coulissants,
- . 2 Étagères dans chaque meuble,
- . Découpe du plan de travail pour évier à encastrer,

▣ **Localisation :**

• . :

RDC Arrière Cuisine

14.2 MIROIRS

- Miroirs en glace argentée de 6mm d'épaisseur avec bords légèrement chanfreinés.
- Pose au moyen de pattes d'agrafes avec visserie inox et de calle.

14.2 1 Miroir de 0,60 x 0,80m x 6 mm ép sur socle oblique fixe

- Miroir 6mm d'épaisseur argenté sur la face extérieure.
- Miroir collé sur une mousse anti-choc avec fixation complémentaire par pattes d'agrafes avec visserie inox.

▣ **Localisation :**

• . :

RDC Loge
Sanitaires
WC

15 NOMENCLATURE DE LA SIGNALÉTIQUE

15.1 SIGNALÉTIQUE INTERIEURE

SIGNALISATION SUR PORTE

15.1 1 Numérotation de 76x190mm sur porte (4 lettres et chiffres)

- 1 Panneau plat en aluminium haute résistance, épaisseur 30/10ème extrémités non agressives. Il est important de prévoir dans l'offre que chaque panneau puisse avoir un coloris de laquage différent au minimum 10 coloris. Coloris au choix de l'architecte dans la gamme RAL, NCS ou pantone. Dimensions largeur 190mm hauteur 76mm . Fixation du panneau texte par adhésif double face VHB 3M.
- Chiffres en film vinyle garantie 6-8 ans, coloris, taille, texte et police au choix de l'architecte. Avec



...Suite de "15.1 1 Numérotation de 76x190mm sur porte (4 lettres et c..."

Impression d'images couleur pour faciliter le repérage visuel de la pièce.

L'ensemble devant être conforme au règlement du 25 juin 1980 concernant la sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public (art AM 9 et AM 10).

- Pour les portes résistantes au feu, prévoir dispositions prévues par les CECMI et le CSTB. (feutre M0 à interposer)

▣ **Localisation :**

•• :

- **Concerne les portes des locaux suivants :**

RDC Arrière Cuisine
 Circulation
 Loge
 PI 2
 Pl. Elec
 Placard Loge
 Rangement 1
 Rangement 2
 Rgt 3
 Rgt 4
 SAS 1
 WC
 WC 2
 WC PMR

15.1 2 Plaque de porte fonctionnelle - dimensions : 20x4cm ht

Fourniture et mise en place de plaque de porte fonctionnelle composé de :

- Plaque d'aluminium teinte naturelle, dimensions : 20x4cm ht,
- Texte ou/et pictogramme gravé,
- Pose sur porte bois peinte ou stratifiée, béton brut ou surface vitrée,
- Fixation par collage ou par fixation à proposer au Maître d'œuvre.

▣ **Localisation :**

•• :

RDC Arrière Cuisine
 Circulation
 Loge
 Pl. Elec
 Rangement 1
 Rangement 2
 Rgt 3
 Rgt 4
 SAS 1
 WC
 WC 2
 WC PMR

15.1 3 Pictogrammes en plexiglass pour sanitaires, format : 140 x 140 mm

Ouvrage comprenant :

- pose sur porte bois peinte ou stratifiée, béton brut ou surface vitrée,
- fixation par collage ou par fixation à proposer au Maître d'œuvre.

▣ **Localisation :**

•• :

RDC Circulation
 WC
 WC 2
 WC PMR